

Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse
Herausgeber: Musée National Suisse
Band: 14 (1905)

Rubrik: Relations avec les collections cantonales et locales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Relations avec les collections cantonales et locales.

Le Conseil fédéral, sur la recommandation de la Commission du Musée national, a accordé les subventions suivantes à des collections d'antiquités cantonales:

1. Au *gouvernement du canton d'Appenzell R./I.*, pour achat d'une coupe avec les armes d'Appenzell R./I. de 1639, d'une plaque d'huissier d'Appenzell et d'une channe d'étain richement gravée: le 50 % du prix d'achat de fr. 965, soit fr. 482.50.

2. Au *Musée archéologique de Neuchâtel* pour l'achat de deux collections d'objets lacustres: le $33\frac{1}{3}$ % de la somme de fr. 2200, soit fr. 733.50.

3. Au *Mnsée historique de Neuveville*, pour un poêle de faïence, peint en bleu, de Landolt, avec la date de 1784: le 50 % de la somme de fr. 750, prix d'estimation par la Commission du Musée, soit fr. 375.

4. Au *Musée historique de la ville de Soleure*: le $33\frac{1}{3}$ % du prix d'achat de fr. 800, pour un bahut aux armes de Sury et Rolli, soit fr. 270.

5. Au *Verein für Geschichte und Altertümer von Uri* pour l'achat d'une collection d'antiquités ecclésiastiques, de carreaux de poêle, de vitraux etc., le tout du canton d'Uri, coûtant fr. 1345: le 50 %, soit fr. 672.50.

On n'a pas pu accorder d'autres subventions, parce que le Musée national ne disposait plus des ressources nécessaires. Les demandes ont cependant été renvoyées avec recommandation au Conseil fédéral, en le priant d'en ajourner le paiement à l'année 1906. — Elles ne seront donc mentionnées que dans le rapport prochain.

Dans deux cas, on n'a pas pu prendre les prix d'achat exigés comme base de la subvention, parce que la Commission du

Musée les trouvait exagérés. En général, les relations du Musée national avec les autorités des Musées cantonaux et de l'étranger ont été des plus amicales, et nous avons eu comme précédemment, fréquemment l'occasion de leur rendre des services variés. Comme nous avons déjà mentionné, en partie dans les chapitres concernant les ateliers, les travaux que nous leur avons fournis, nous renonçons à entrer dans plus de détails.

Pour faciliter les visites des divers musées aux autorités des autres musées, un membre de la Commission fédérale du Musée national suisse avait fait la proposition d'échanger des cartes d'entrée gratuites entre tous les établissements faisant partie de l'Union des musées et collections d'antiquités de la Suisse, pour le personnel des directions et des commissions de surveillance. La Direction du Musée national suisse s'est informé par circulaire, et cette proposition ayant reçu partout un accueil favorable, elle a pu être mise en exécution avant la fin de l'année. Mais on reconnut bien vite que ce n'était guère pratique, car chaque membre des divers musées recevait ainsi une foule de cartes, qu'il ne pouvait toujours porter sur lui, et il risquait fort, dans un cas donné, de n'avoir justement pas sur lui la carte nécessaire. C'est pourquoi la direction du Musée national fit la proposition de faire une carte générale de légitimation, portant les noms de tous les musées, pour lesquels elle procurait l'entrée gratuite; en même temps on devait inviter les collections qui ne faisaient pas encore partie de l'Union, de s'en faire recevoir. Cette proposition ayant été approuvée par la Commission du Musée national, les circulaires y relatives ont été expédiées encore avant le nouvel-an aux divers musées. Puisse cette première entreprise de l'Union des Musées et collections d'antiquités de la Suisse, fondée en 1892, mais qui jusqu'ici n'était jamais entrée en fonctions, servir à relier entre eux plus étroitement les musées qui en font partie, et à développer leurs relations mutuelles; les intérêts communs ne manquent pas; en ayant l'occasion de se voir et de s'entendre, les préjugés qui peuvent exister tendront à disparaître.
